



Recueil des Actes Administratifs

La version papier du Recueil des Actes Administratifs peut être consulté sur simple demande aux guichets d'accueil de la Préfecture de région Poitou-Charentes, Préfecture de la Vienne.

Recueil des Actes Administratifs

Normal n°102 – du 18 décembre 2015

Publié le 18/12/2015

- SOMMAIRE –

Thème Acte	Titre Acte	Date de Signature
<i>Agence Régionale de Santé de Poitou-Charentes</i>		
Arrêté	Arrêté du 14 décembre 2015 modifiant la définition des territoires de santé en Poitou-Charentes.	14/12/2015
<i>Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Poitou-Charentes</i>		
Arrêté	Arrêté n°174/SGAR/2015 en date du 17 décembre 2015 fixant l'organisation de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du logement de la Région Poitou-Charentes (DREAL Poitou-Charentes)	17/12/2015

ARRÊTÉ 14 DEC. 2015

en date du
modifiant la définition des territoires de santé
en Poitou-Charentes

**Le Directeur Général par intérim
de l'Agence Régionale de Santé de Poitou-Charentes**

VU le code de la santé publique, et notamment les articles L.1434-16 et L.1434-17 ainsi que les articles D.1434-21 et suivants ;

VU la loi du 16 décembre 2010 portant réforme des collectivités territoriales (dite loi RCT) ;

VU la loi n° 2012-281 du 29 février 2012 visant à assouplir les règles relatives à la refonte de la carte intercommunale ;

VU l'arrêté du 17 juillet 2015 portant nomination de Monsieur François FRAYSSE en qualité de Directeur Général par intérim de l'Agence Régionale de Santé de Poitou-Charentes ;

VU l'arrêté n° 1084/2010 du 26 octobre 2010 portant définition des territoires de santé en Poitou-Charentes ;

VU l'arrêté n° 2015/984 du 3 juillet 2015 modifiant la définition des territoires de santé en Poitou-Charentes ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2015-DRCTE-B2-3035 du 6 novembre 2015 portant création de la commune nouvelle d'Essouvert à compter du 1^{er} janvier 2016 ;

CONSIDERANT la création, à compter du 1^{er} janvier 2016, d'une commune nouvelle constituée des actuelles communes de Saint-Denis du Pin et La Benâte prenant pour nom Essouvert.

ARRETE :

ARTICLE 1^{er} : L'article 1 de l'arrêté n° 2015/1084 du 3 juillet 2015 modifiant la définition des territoires de santé en Poitou-Charentes est modifié comme suit, à compter du 1^{er} janvier 2016 :

Territoires de santé	Périmètres
Territoire n° 1	Département de la Charente
Territoire n° 2	Charente-Maritime Nord Voir liste n° 1 annexée
Territoire n° 3	Charente-Maritime Sud et Est Voir liste n° 2 annexée
Territoire n° 4	Département des Deux-Sèvres
Territoire n° 5	Département de la Vienne

ARTICLE 2 : Les autres dispositions de l'arrêté 2015/1084 du 3 juillet 2015 restent inchangées.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté peut être contesté par voie de recours administratif (gracieux ou hiérarchique) ou par voie de recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

ARTICLE 4 : Le Directeur Général par intérim de l'Agence Régionale de Santé de Poitou-Charentes est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Région Poitou-Charentes.

Le Directeur Général par intérim

François FRAYSSE



Liste n° 1 - Liste des communes du territoire Nord de la Charente-Maritime

Aigrefeuille-d'Aunis
Anais
Andilly
Angliers
Angoulins
Ardillières
Ars-en-Ré
Aytré
Ballon
Beaugeay
Benon
Bouhet
Bourcefranc-le-Chapus
Bourgneuf
Breuil-la-Réorte
Breuil-Magné
Cabariot
Chambon
Champagne
Charron
Châtelailon-Plage
Ciré-d'Aunis
Clavette
Courçon
Cramchaban
Croix-Chapeau
Dolus-d'Oléron
Dompierre-sur-Mer
Échillais
Esnandes
Ferrières
Forges
Fouras
Hiers-Brouage
Île-d'Aix
La Brée-les-Bains
La Couarde-sur-Mer
La Flotte
La Grève-sur-Mignon
La Gripperie-Saint-Symphorien
La Jarne
La Jarrie
La Laigne
La Rochelle
La Ronde
Lagord
Landrais
Le Bois-Plage-en-Ré
Le Château-d'Oléron
Le Grand-Village-Plage
Le Gua
Le Gué-d'Alléré
Le Thou
Les Portes-en-Ré
L'Houmeau
Loire-les-Marais
Loix
Longèves
Lussant
Marans
Marennes
Marsais

Marsilly
Moëze
Montroy
Moragne
Muron
Nieulle-sur-Seudre
Nieul-sur-Mer
Nuauillé-d'Aunis
Péré
Périgny
Port-des-Barques
Puilboreau
Puyravault
Rivedoux-Plage
Rochefort
Saint-Agnant
Saint-Christophe
Saint-Clément-des-Baleines
Saint-Coutant-le-Grand
Saint-Cyr-du-Doret
Saint-Denis-d'Oléron
Sainte-Marie-de-Ré
Sainte-Soulle
Saint-Froult
Saint-Georges-d'Oléron
Saint-Georges-du-Bois
Saint-Germain-de-Marencennes
Saint-Hippolyte
Saint-Jean-d'Angle
Saint-Jean-de-Liversay
Saint-Just-Luzac
Saint-Laurent-de-la-Prée
Saint-Mard
Saint-Martin-de-Ré
Saint-Médard-d'Aunis
Saint-Nazaire-sur-Charente
Saint-Ouen-d'Aunis
Saint-Pierre-d'Amilly
Saint-Pierre-d'Oléron
Saint-Rogatien
Saint-Saturnin-du-Bois
Saint-Sauveur-d'Aunis
Saint-Sornin
Saint-Trojan-les-Bains
Saint-Vivien
Saint-Xandre
Salles-sur-Mer
Soubise
Surgères
Taugon
Thairé
Tonnay-Charente
Vandré
Vergeroux
Vérines
Villedoux
Virson
Vouhé
Yves

Liste n° 2 - Liste des communes du territoire Sud et Est de la Charente-Maritime

Agudelle
Allas-Bocage
Allas-Champagne
Annepont
Annezay
Antezant-la-Chapelle
Arces
Archiac
Archingeay
Arthenac
Arvert
Asnières-la-Giraud
Aujac
Aulnay
Aumagne
Authon-Ébéon
Avy
Bagnizeau
Balanzac
Ballans
La Barde
Barzan
Bazauges
Beauvais-sur-Matha
Bedenac
Belluire
Bercloux
Bernay-Saint-Martin
Berneuil
Beurlay
Bignay
Biron
Blanzac-lès-Matha
Blanzay-sur-Boutonne
Bois
Boisredon
Bords
Boresse-et-Martron
Boscarnant
Bougneau
Boutenac-Touvent
Bran
Bresdon
Breuillet
Brie-sous-Archiac
Brie-sous-Matha
Brie-sous-Mortagne
Brives-sur-Charente
Brizambourg
La Brousse
Burie
Bussac-sur-Charente
Bussac-Forêt
Celles
Cercoux
Chadenac
Chaillevette
Chamouillac
Champagnac
Champagnolles
Champdolent
Chaniers
Chantemerle-sur-la-Soie
La Chapelle-des-Pots

Chartuzac
Chatenet
Chaunac
Le Chay
Chenac-Saint-Seurin-d'Uzet
Chepniers
Chérac
Cherbonnières
Chermignac
Chervettes
Chevanceaux
Chives
Cierzac
Clam
Clérac
Clion
La Clisse
La Clotte
Coivert
Colombiers
Consac
Contré
Corignac
Corme-Écluse
Corme-Royal
Coulonges
Courant
Courcelles
Courcerac
Courcoury
Courpignac
Coux
Cozes
Cravans
Crazannes
Cressé
La Croix-Comtesse
Dampierre-sur-Boutonne
Doeuil-sur-le-Mignon
Dompierre-sur-Charente
Le Douhet
Échebrune
Écoyeux
Écurat
Les Éduts
Les Églises-d'Argenteuil
L'Éguille
Épargnes
Les Essards
Essouvert
Étaules
Expiremont
Fenioux
Fléac-sur-Seugne
Floirac
Fontaine-Chalendray
Fontaines-d'Ozillac
Fontcouverte
Fontenet
Le Fouilloux
La Frédière
Geay
Gémozac
La Genétouze
Genouillé
Germignac

Gibourne
Le Gicq
Givrezac
Les Gonds
Gourvillette
Grandjean
Grézac
Guitinières
Haimps
La Jard
Jarnac-Champagne
La Jarrie-Audouin
Jazennes
Jonzac
Juicq
Jussas
Landes
Léoville
Loiré-sur-Nie
Lonzac
Lorignac
Loulay
Louzignac
Lozay
Luchat
Lussac
Macqueville
Marignac
Massac
Matha
Les Mathes
Mazeray
Mazerolles
Médis
Mérignac
Meschers-sur-Gironde
Messac
Meursac
Meux
Migré
Migron
Mirambeau
Moings
Mons
Montendre
Montguyon
Montils
Montlieu-la-Garde
Montpellier-de-Médillan
Mornac-sur-Seudre
Mortagne-sur-Gironde
Mortiers
Mosnac
Le Mung
Nachamps
Nancras
Nantillé
Néré
Neuillac
Neulles
Neuvicq
Neuvicq-le-Château
Nieul-lès-Saintes
Nieul-le-Virouil
Les Nouillers
Nuillé-sur-Boutonne

Orignolles
Ozillac
Paillé
Pérignac
Pessines
Le Pin
Saint-Denis-du-Pin
Pisany
Plassac
Plassay
Polignac
Pommiers-Moulons
Pons
Pont-l'Abbé-d'Arnoult
Port-d'Envaux
Pouillac
Poursay-Garnaud
Préguillac
Prignac
Puy-du-Lac
Puyrolland
Réaux
Rétaud
Rioux
Romazières
Romegoux
Rouffiac
Rouffignac
Royan
Sablonceaux
Saint-Aigulin
Saint-André-de-Lidon
Saint-Augustin
Saint-Bonnet-sur-Gironde
Saint-Bris-des-Bois
Saint-Césaire
Saint-Ciers-Champagne
Saint-Ciers-du-Taillon
Sainte-Colombe
Saint-Crépin
Saint-Dizant-du-Bois
Saint-Dizant-du-Gua
Saint-Eugène
Saint-Félix
Saint-Fort-sur-Gironde
Sainte-Gemme
Saint-Genis-de-Saintonge
Saint-Georges-Antignac
Saint-Georges-de-Didonne
Saint-Georges-de-Longuepierre
Saint-Georges-des-Agoûts
Saint-Georges-des-Coteaux
Saint-Germain-de-Lusignan
Saint-Germain-de-Vibrac
Saint-Germain-du-Seudre
Saint-Grégoire-d'Ardennes
Saint-Hilaire-de-Villefranche
Saint-Hilaire-du-Bois
Saint-Jean-d'Angély
Saint-Julien-de-l'Escap
Saint-Laurent-de-la-Barrière
Saint-Léger
Sainte-Lheurine
Saint-Loup
Saint-Maigrin
Saint-Mandé-sur-Brédoire

Saint-Martial
Saint-Martial-de-Mirambeau
Saint-Martial-de-Vitaterne
Saint-Martial-sur-Né
Saint-Martin-d'Ary
Saint-Martin-de-Coux
Saint-Martin-de-Juillers
Saint-Maurice-de-Tavernole
Saint-Médard
Sainte-Même
Saint-Ouen
Saint-Palais-de-Négrignac
Saint-Palais-de-Phiolin
Saint-Palais-sur-Mer
Saint-Pardoult
Saint-Pierre-de-Juillers
Saint-Pierre-de-l'Isle
Saint-Pierre-du-Palais
Saint-Porchaire
Saint-Quantin-de-Rançanne
Sainte-Radegonde
Sainte-Ramée
Saint-Romain-sur-Gironde
Saint-Romain-de-Benet
Saint-Sauvant
Saint-Savinien
Saint-Seurin-de-Palenne
Saint-Sever-de-Saintonge
Saint-Séverin-sur-Boutonne
Saint-Sigismond-de-Clermont
Saint-Simon-de-Bordes
Saint-Simon-de-Pellouaille
Saint-Sorlin-de-Conac
Saint-Sulpice-d'Arnoult
Saint-Sulpice-de-Royan
Saint-Thomas-de-Conac
Saint-Vaize
Saintes
Salignes
Salignac-de-Mirambeau
Salignac-sur-Charente
Saujon
Seigné
Semillac
Semoussac
Semussac
Le Seure
Siecq
Sonnac
Soubran
Soulignonne
Souméras
Sousmoulins
Taillant
Taillebourg
Talmont-sur-Gironde
Tanzac
Ternant
Tesson
Thaims
Thénac
Thézac
Thors
Tonnay-Boutonne
Torxé
Les Touches-de-Périgny

La Tremblade
Trizay
Tugéras-Saint-Maurice
La Vallée
Vanzac
Varaize
Varzay
Vaux-sur-Mer
Vénérand
Vergné
La Vergne
Vervant
Vibrac
Villars-en-Pons
Villars-les-Bois
La Villedieu
Villemorin
Villeneuve-la-Comtesse
Villexavier
Villiers-Couture
Vinax
Virollet
Voissay



PREFET DE LA REGION POITOU-CHARENTES

ARRÊTÉ n° 1741 SGAR 12015
en date du **17 DEC. 2015**

**fixant l'organisation
de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement
et du Logement de la région Poitou-Charentes (DREAL Poitou-Charentes)**

LA PRÉFÈTE DE LA REGION POITOU-CHARENTES
PRÉFÈTE DE LA VIENNE
CHEVALIER DE LA LEGION D'HONNEUR
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE

Vu la loi n°82-623 du 22 juillet 1982 modifiant et complétant la loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu la loi d'orientation n°92-125 du 6 février 1992 modifiée relative à l'Administration Territoriale de la République,

Vu la loi n°2004-809 du 13 août 2004 modifiée relative aux libertés et responsabilités locales,

Vu le décret n°2009-235 du 27 février 2009 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement,

Vu le décret du 30 avril portant nomination de Mme Christiane BARRET, préfète de la région Poitou-Charentes, préfète de la Vienne (hors classe),

Vu l'arrêté ministériel du 4 juin 2013 attribuant à certains services déconcentrés ou établissements publics une compétence interdépartementale en matière de prévisions des crues,

Vu l'arrêté ministériel du 5 novembre 2014 portant nomination de M. Patrice GUYOT, Directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement, à compter du 24 novembre 2014 ;

Vu l'avis du comité technique de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Poitou-Charentes du 16 décembre 2015 ;

Sur proposition du Secrétaire général pour les affaires régionales,

ARRÊTE

Article 1er :

La direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Poitou-Charentes (DREAL Poitou-Charentes) est composée :

- d'une **Direction**
- d'un **Secrétariat Général (SG)**, chargé de la gestion des ressources humaines et des moyens ;
- du **Service Connaissance des Territoires et Évaluation (SCTE)**, chargé de l'acquisition, de la mise à disposition et de la valorisation des données statistiques et géo-référencées, de la prospective, des démarches partenariales et de la promotion du développement durable, de l'intégration de l'environnement dans les plans, programmes, projets, de l'évaluation et de l'information environnementale ;
- du **Service Énergie, Climat, Logement, Aménagement (SECLA)**, chargé de l'élaboration et la mise en œuvre des politiques de l'Etat en matière : de logement, de bâtiments et constructions durables, de gestion immobilière de l'Etat, de l'accompagnement des nouvelles politiques de développement durable économes de l'espace et des ressources, de la politique de développement des énergies renouvelables, de réduction des gaz à effet de serre et de lutte contre le réchauffement climatique ;
- du **Service Nature, Eau, Sites et Paysages (SNESP)** chargé de la connaissance, de la préservation et gestion durables du patrimoine naturel et paysager remarquable, des zones humides et du littoral, des espèces, de la préservation de la ressource en eau, de l'amélioration de la connaissance de la sensibilité écologique pour une meilleure intégration dans les plans, programmes, projets ;
- du **Service Risques Technologiques et Naturels (SRTN)** chargé de la maîtrise des risques technologiques et de la prévention des risques naturels afin de garantir la sécurité et la santé des populations et la protection des milieux naturels : réduction des risques et des pollutions à la source, prévention, protection, informations des citoyens, le service de prévision des crues Vienne-Charente-Atlantique ;
- du **Service Infrastructures et Transports (SIT)** chargé du pilotage de la modernisation du réseau routier national, de la gestion des services de transport et le contrôle des véhicules, garants de la sécurité routière, et de l'action sur la demande de déplacement favorisant l'inter-modalité ;
- des **2 unités territoriales** chargées de la prévention des risques et des nuisances des installations classées industrielles, de la réception des véhicules et de la surveillance des centres de contrôles agréés : l'Unité Territoriale de la Charente et de la Vienne (UT Charente et Vienne), l'Unité Territoriale de la Charente-Maritime et des Deux-Sèvres (UT Charente-Maritime et Deux-Sèvres).

Sont rattachées directement à la Direction les missions suivantes :

- la Mission Stratégie, Performance et Qualité (MSPQ) chargée du pilotage du management stratégique, de la performance, de la qualité, de la GPEEC et de la mise en œuvre de la LOLF ;
- la Mission Communication, Documentation, Archivage (MCD) chargée du pilotage de la communication interne et externe, de l'animation de la politique documentaire et de la politique d'archivage ;

- la Mission Développement Durable (MDD) chargée de l'animation, de l'accompagnement de la diffusion et du suivi de la stratégie nationale au niveau régional.

Sont rattachés au Secrétariat Général les Pôles Support Intégrés régionaux suivants :

- la Gestion Administrative/Paye (PSI GA/Paye)
- le PSI Formation régionale (PSI FR)
- le Service Social Régional (SSR)

Article 2 :

Les dispositions du présent arrêté prennent effet au 31 décembre 2015.

A cette date, les dispositions de l'arrêté préfectoral n°303/SGAR/2014 du 21 novembre 2014 sont abrogées et remplacées par les dispositions du présent arrêté.

Article 3 :

Le secrétaire général pour les affaires régionales de la préfecture de la région Poitou-Charentes et le Directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Poitou-Charentes sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Poitou-Charentes.

La Préfète de région



Christiane BARRET